



NR. 74 1977 3-13 1977

Berne, le 1<sup>er</sup> juin 1979

5 juin 1979

Proposition au Conseil fédéral

Conseil ministériel de l'AELE, les 21 et 22 mai 1979 à Bodø,  
 Norvège, rapport

Département de l'économie publique. Proposition du 1<sup>er</sup> juin  
 1979 (annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

Il est pris acte du rapport du département de l'économie publique.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EVD 10 (GS, BAWI, Integrationsbureau, BLW, BIGA) pour exécution
- EDA 6 pour connaissance
- EFD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:  
 Le secrétaire,

*Saww*





EIDGENOSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Ne va pas à la presse

Berne, le 1 juin 1979

Proposition au Conseil fédéral

Conseil ministériel de l'AELE,  
 les 21 et 22 mai 1979 à Bodø,  
 Norvège

Le Conseil de l'Association européenne de libre-échange et le Conseil mixte d'association de la Finlande avec les Etats membres de l'AELE se sont réunis, à l'invitation du gouvernement norvégien, les 21 et 22 mai 1979 à Bodø, en Norvège, sous la présidence de M. Hallvard Bakke, Ministre norvégien du commerce et de la marine marchande. La délégation suisse était dirigée par le Chef du Département de l'économie publique. Le 21 mai a eu lieu également la seconde partie de la 40ème réunion du Comité consultatif de l'AELE, à laquelle ont assisté les ministres (voir sous chiffre 13 ci-dessous).

Les points suivants, qui figurent dans la proposition du Département de l'économie publique au Conseil fédéral du 4 mai 1979, ont été traités:

1 Partie officielle de la réunion des Conseils

11 Questions économiques générales et relations économiques extérieures

Du traditionnel échange de vues des ministres se sont dégagés un optimisme modéré, d'une part, considérant la légère reprise économique de ces derniers mois et les résultats obtenus en matière de stabilisation des cours de change et, d'autre

part, de nouvelles incertitudes face à l'accélération de l'inflation, aux problèmes énergétiques et à la persistance d'un niveau insuffisant de l'emploi. Les ministres se sont prononcés en faveur de la poursuite du programme d'action concertée de l'OCDE et pour le renouvellement du "Trade pledge". Tous se sont montrés satisfaits des résultats des négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round, résultats qu'il s'agit maintenant de compléter pour les questions encore ouvertes, comme celle des sauvegardes, et de rendre rapidement opérationnels.

Si les ministres ont fait une analyse similaire de la situation, c'est du côté des moyens préconisés pour surmonter les difficultés actuelles ou à venir que l'on a noté des divergences sensibles: pour les pays nordiques, notamment, le maintien du libre-échange en Europe occidentale nécessite une concertation des politiques économique et sociale des Etats, particulièrement dans le but d'améliorer la situation de l'emploi; pour sa part et conformément à vos instructions, le Chef du Département de l'économie publique a mis nos partenaires en garde contre l'érosion de la lettre et de l'esprit du libre-échange, sans lequel croissance harmonieuse de l'économie et intégration des pays en développement dans le commerce mondial sont impossibles; c'est pourquoi les pays de l'AELE devraient s'abstenir de toutes mesures à caractère protectionniste ou causant des distorsions de la concurrence internationale, comme c'est le cas pour les aides gouvernementales.

Autre question sur laquelle les positions divergent, la Finlande et la Suède ont exprimé le souhait que les travaux du GATT aboutissent le plus rapidement possible sur le système d'application sélective des clauses de sauvegarde, ainsi qu'il a été proposé par eux.

## 12 Rapport d'activités du Secrétaire général de l'AELE

Sans grandes discussions, les ministres ont entériné ce rapport. Plusieurs orateurs, dont le Chef de la délégation

suisse, ont regretté l'introduction de mesures restrictives aux importations par l'Islande. Par ailleurs, le problème des barrières non tarifaires aux échanges entre les pays de l'AELE a fait l'objet d'une déclaration suisse, mettant l'accent sur la nécessité de les éliminer en priorité: un échec au sein de l'Association pourrait compromettre la crédibilité des efforts entrepris dans ce domaine vis-à-vis de la CE.

13 Comité consultatif (voir proposition du DFEP au Conseil fédéral du 4 mai 1979, point 13).

131 En présence des ministres, le Comité consultatif a discuté de façon approfondie des propositions de la Confédération européenne des syndicats qui veut faire de la convergence des politiques économiques et de l'adoption de mesures concertées pour orienter l'économie en Europe occidentale - et ceci aussi bien au plan interne AELE que vis-à-vis de la Communauté - une condition au maintien du libre-échange. Réticence chez les uns ou opposition ouverte chez les autres ont caractérisé les relations des représentants des organisations patronales et commerciales à ces propositions. Le Chef du DFEP a déclaré à cette occasion qu'il n'est pas opposé à des consultations en matière de politique économique compte tenu de l'interdépendance des Etats dans le système européen de libre-échange, mais qu'il ne pouvait pas souscrire à des actions concertées de politique économique, par exemple dans le domaine des aides gouvernementales, qui iraient à l'encontre des thèses libérales défendues au plan intérieur suisse.

132 En séance formelle, les ministres ont pris connaissance du rapport du Président de la 40ème réunion du Comité consultatif et ont unanimement souligné l'importance de la contribution de ce Comité aux travaux de l'AELE. Quant

aux relations entre le Comité consultatif et le Conseil de l'AELE, elles se sont sensiblement améliorées grâce à la qualité accrue du dialogue entre les deux parties.

#### 14 Portugal

Les ministres ont pris note de la demande portugaise de gel du désarmement tarifaire jusqu'à l'adhésion du Portugal à la Communauté; il a été convenu d'examiner, à la lumière de la Convention de Stockholm, les moyens de venir en aide à ce pays, compte tenu de ses difficultés économiques actuelles.

Quant à l'assistance souhaitée par le Portugal dans les domaines de la promotion du commerce, du tourisme et des investissements industriels, quelques orateurs, dont le Chef du DFEP, ont souligné la volonté de leur pays d'accorder, parallèlement à la coopération existant au plan bilatéral, un appui supplémentaire dans le cadre de l'AELE. Du côté suisse, on a proposé la mise sur pied d'un séminaire pour la promotion des exportations portugaises et d'un groupe de travail composé de représentants de l'industrie siégeant au Comité consultatif, chargé d'étudier les moyens d'améliorer les conditions d'accueil des investissements étrangers au Portugal. Dans le domaine du tourisme, la Suisse examinera la possibilité de participer à un groupe d'experts.

#### 2 Réunion informelle

##### 21 Relations des pays de l'AELE avec la Communauté européenne

Ce point a constitué le thème le plus important abordé en séance informelle. Pour ce qui est de la réaction au rapport du COREPER de la CE (voir la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 4 mai 1979, point 21), les ministres se sont déclarés d'accord d'inclure une déclaration substantielle dans le communiqué de presse final du Conseil ministériel et ont décidé que les réponses individuelles de chaque pays de l'AELE à ce rapport contiendront, outre un volet bilatéral,

un volet commun proposant à la Communauté l'amélioration des règles d'origine, l'élimination des obstacles techniques aux échanges et la création d'un droit européen des marques de fabriques.

Tous les ministres ont préconisé un échange d'informations plus étroit entre partenaires de l'AELE sur leurs relations avec la Communauté. Reprenant la thèse développée par les syndicats au Comité consultatif (voir point 13 ci-dessus), la Norvège et la Suède ont proposé le renforcement de la concertation avec le Marché commun en matière de politique économique, notamment dans le domaine de la politique industrielle, condition, soutiennent-elles, à la sauvegarde du libre-échange. La Finlande et la Suisse ont adopté des positions plus réservées à ce sujet.

Le Chef du DFEP a notamment souligné que l'AELE était une organisation intergouvernementale de politique commerciale, ce qui excluait des politiques communes en matière économique. Ceci n'empêche pas que, selon notre conception, les pays de l'AELE devraient développer leur collaboration au sein du système de libre-échange en procédant à des échanges d'information plus fréquents et à des consultations plus étroites sur des questions économiques et en coordonnant lorsqu'il y a lieu, les efforts entrepris afin de rendre possible des solutions qui soient de nature à faire face à l'accumulation des problèmes et aux exigences de leur règlement intégré. Or, dans ce contexte, il s'agit de maintenir l'autonomie des politiques économique et sociale. Le Chef de la délégation suisse a en outre abordé quelques aspects de l'application des Accords de libre-échange, de l'élargissement de la Communauté ainsi que des négociations dans le domaine de la "deuxième génération". Le texte de son intervention se trouve en annexe.

## 22 Espagne

Depuis la proposition du DFEP au Conseil fédéral du 4 mai 1979 (voir point 14), la situation a évolué, en ce sens que le Portugal et l'Espagne sont tombés d'accord sur le protocole spécial à l'Accord intérimaire de libre-échange entre les pays de l'AELE et l'Espagne, qui pourra ainsi être signé avant la fin de juin de cette année et, dès lors, entrer en vigueur au début de 1980.

## 23 Grèce

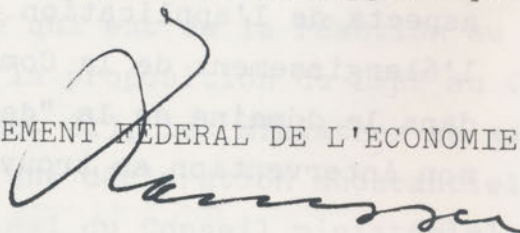
(Voir proposition du DFEP au Conseil fédéral du 4 mai 1979, point 23.) Les ministres ont réaffirmé le principe formulé à la réunion ministérielle précédente, à savoir la non-discrimination des pays de l'AELE par rapport à la Communauté sur le marché grec pour les produits couverts par les Accords de libre-échange, et ceci dès l'adhésion de la Grèce à la Communauté, soit dès le début de la période de transition. De plus, la coordination entre partenaires de l'AELE sera poursuivie avant le début des conversations exploratoires bilatérales avec la Communauté, qui aura lieu le 18 juin prochain.

Vu ce qui précède, le Département de l'économie publique a l'honneur de

p r o p o s e r

de prendre connaissance et d'approuver le rapport qui vous est soumis.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes : textes français et allemand

- de la déclaration suisse sur les questions économiques générales et les relations économiques extérieures
- de la déclaration suisse sur les relations entre les pays de l'AELE et la Communauté européenne

Extrait du procès-verbal :

- DFEP (Division du commerce, Bureau de l'intégration, Division de l'agriculture, OFIAMT, Secrétariat général) 10
- DPF 5

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

1. Il est pris note avec profonde consternation de l'assassinat du chargé d'affaires de Suisse a.l. à San Salvador, M. Hugo Wey, survenu le mercredi matin 30 mai 1979;
2. Le Conseil fédéral exprime à titre posthume ses remerciements à M. Wey pour les services rendus au cours de ses 22 ans de carrière au service du département des affaires étrangères.

Extrait du procès-verbal (sans annexe à la proposition):

- EDA 10 pour exécution

Pour extrait certifié  
Le secrétaire,

*J. H. W. W.*